

FILIÈRE

Les meubles passent à la collecte



Fotolia.fr

Les collectivités assurent déjà une partie de la collecte en porte-à-porte des meubles hors d'usage.

Le marché Prévus pour être opérationnelle au 1^{er} janvier 2011, la filière de collecte et de traitement des meubles restera encore un peu dans les cartons, pour en sortir dans le courant de l'année. Cependant, le voile a été levé sur ses contours lors du colloque Filière et recyclage de l'Ademe, qui s'est tenu les 19 et 20 octobre à Paris.

Comme toute filière à responsabilité élargie des producteurs (REP), elle s'appliquera à tous les fabricants, importateurs ou distributeurs de meubles. « La liste des meubles concernés sera précisée dans un arrêté ministé-

riel », annonce Michel Colin, du ministère de l'Écologie. L'amont est relativement simple, puisque la moitié des ventes sont réalisées par cinq metteurs sur le marché. Deux options se présentent : soit un système individuel de gestion des produits en fin de vie, qui devra être approuvé par les pouvoirs publics, soit un système collectif, géré par un éco-organisme agréé.

En aval, la situation est plus complexe. En effet, il existe déjà plusieurs filières de collecte et d'élimination des meubles usagés : soit par des associations type Emmaüs, soit par les collectivités (en porte-à-porte ou par apport volontaire en déchèteries), soit par les distributeurs ou fabricants, lors de la livraison d'un nouveau meuble (comme la literie). Une étude menée par Ernst & Young estime le gisement de meubles usagés, en 2009, entre 2,2 et 3,2 millions de tonnes, dont 22 % de meubles professionnels.

Actuellement, la hiérarchie de traitement est à l'opposé de ce qu'exige la directive européenne sur les déchets : 40 % des meubles partent en centres d'enfouissement, environ 30 % en valorisation énergétique, 25 % en valorisation matière et un petit 4 % en réemploi. L'objectif de la REP est d'inverser la pyramide. Si le réemploi butera sur les effets de mode, qui défavorisent les meubles de style, et sur la fragilité des meubles de la grande distribution, leur composition est propice au recyclage matière : ferrailles, bois en panneaux de particules ou massif constituent 80 %, en tonnage, des matériaux, le reste se répartissant entre textiles, plastiques (mousse ou rigide), verre, latex, etc.

Pour y voir plus clair, l'Ademe a élaboré trois scénarios pour chiffrer les coûts de collecte et de traitement. Modes de collecte, regroupement, prétraitement, exutoires sont combinés pour dessiner une filière qui privilégie soit la collecte en apport volontaire pour favoriser le réemploi et la valorisation matière, soit le même mode de collecte, mais avec priorité à la valorisation matière et énergétique, ou encore, dernier cas, une filière plus industrielle avec valorisation énergétique par l'intermédiaire de combustibles secondaires de récupération (CSR). Or, surprise, les trois scénarios donnent des résultats proches, variant entre 223 et 229 euros la tonne, se traduisant par un coût global compris entre 589 et 602 millions. « Il n'y a pas de scénario inenvisageable pour la filière. On pourrait même ne pas l'encadrer », remarque Jean-Charles Caudron, adjoint au chef de service Filières REP et recyclage à l'Ademe. ● AC

Info en +

La déchèterie et le réemploi

L'association Corbeau blanc a installé des bacs de réemploi dans trois déchèteries de la Vienne. L'association va ainsi récupérer des meubles, des bibelots, des appareils électroménagers, qui seront nettoyés et éventuellement réparés, puis vendus dans une déchèterie et un dépôt-vente proches.

Contact

> Ademe, Jean-Charles Caudron, tél. : 02 41 20 41 20.